5 POINTS FORTS :

Devis sous **24h**

Service de **qualité**

Tarifs **attractifs**

Équipe de **professionnels**

Un réseau d'agences sur toute la france

VOTRE AGENCE DE PROXIMITÉ :

Arliane
DIAGNOSTIC IMMOBILIER

WWW.ARLIANE.COM

Arliane
DIAGNOSTIC IMMOBILIER

Des professionnels réactifs, des prix attractifs

- DPE
- Plomb
- Parasites Termites
- Gaz
- Mesurage Boutin
- Électricité
- Carrez
- ERNMT
- Amiante
- Accessibilité Handicapés

LE GUIDE DES DIAGNOSTICS

LE GUIDE DES DIAGNOSTICS

Des professionnels réactifs, des prix attractifs

PRÉSENTATION	BIENS CONCERNÉS	APPLICATIONS ET DURÉES	
		LOCATION	VENTE
DPE (Diagnostic de Performance Énergétique) : Ce Diagnostic renseigne sur la Performance Énergétique d'un logement ou d'un bâtiment en évaluant sa consommation d'énergie et son impact en terme d'émission de gaz à effet de serre (affichage en classes). Il donne des recommandations permettant de réduire la consommation d'énergie et de limiter les émissions de CO2. Spécificités : ***Le DPE Mention concerne Tertiaire, 1ère à 4e catégorie, I.G.H, etc.***	Appartement, Maison, Tertiaire, 5ème catégorie.	✔ VALABLE 10 ANS	✔ VALABLE 10 ANS
TERMITES : Ce Diagnostic est obligatoire si vous souhaitez vendre un bien immobilier situé dans une zone visée par un arrêté préfectoral. Il s'agit d'un État relatif à la Présence de Termites (ou non) dans et autour du Bâtiment.	Appartement, Maison, etc. (selon Arrêté Préfectoral)		✔ VALABLE 6 MOIS
ÉTAT PARASITAIRE : Ce Diagnostic a pour objectif de déceler la présence (ou non) de Champignons Lignivores et d'Insectes à Larves Xylophages.	Appartement, Maison, etc.		✔ VALABLE UNIQUEMENT LE JOUR DE LA VISITE
MESURAGE BOUTIN : Vous devez faire effectuer le calcul de la surface habitable lors de la mise en location d'un bien immobilier. La Surface Habitable doit être mentionnée dans les baux de location.	Appartement, Maison, Tertiaire, etc.	✔ ILLIMITÉ EN L'ABSENCE DE TRAVAUX ET DE MODIFICATION	
MESURAGE CARREZ : Le Métrage Loi Carrez impose au vendeur d'un lot de copropriété (ou d'une faction de lot) d'en mentionner, dans tous les documents relatifs à la vente, la superficie privative et ce qu'il s'agisse d'un bien à usage commercial ou d'habitation.	Appartement, Maison, Tertiaire, etc.		✔ ILLIMITÉ EN L'ABSENCE DE TRAVAUX ET DE MODIFICATION DU LOT
AMIANTE : Ce Diagnostic doit mentionner la présence (ou non) de matériaux ou produits contenant de l'amiante lors de la vente d'un bien immobilier (propriété, parties privatives et à usage commun) dont le Permis de Construire a été délivré avant le 1er Juillet 1997. Si un doute subsiste lors du repérage, il doit être levé par le biais d'un prélèvement. **Spécificités :** Dossier Amiante Parties Privatives (DAPP), Dossier Technique Amiante (DTA), ***Constat Amiante Démolition (concerne l'amiante Mention)*** **- Consultez notre Équipe de Professionnels.**	Appartement, Maison, Tertiaire, etc. (Permis de Construire délivré avant le 1er Juillet 1997)		✔ ILLIMITÉ EN L'ABSENCE D'ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION
PLOMB DANS LES PEINTURES : Ce Diagnostic doit être obligatoirement effectué pour la mise en vente ou la mise en location des biens immobiliers à usage d'habitation construits avant le 1er Janvier 1949 date à laquelle la peinture au plomb a été interdite. **Spécificités :** Diagnostic Plomb dans les peintures pour les Parties Communes, Diagnostic Plomb dans les peintures Avant Travaux ou Démolition - **Consultez notre Équipe de Professionnels**.	Appartement, Maison, Parties Communes (Construction avant le 1er Janvier 1949)	✔ EN PRÉSENCE DE PLOMB VALABLE 6 ANS	✔ EN PRÉSENCE DE PLOMB VALABLE 1 AN
GAZ : Le vendeur d'un logement (appartement ou maison) équipé d'une installation intérieure au gaz de 15 ans et plus doit produire un État installation Gaz. Ce dernier permet d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des occupants d'un bien et d'éviter les fuites de gaz.	Appartement, Maison (Installation de plus de 15 ans)	✔ VALABLE 6 ANS	✔ VALABLE 3 ANS
ÉLECTRICITÉ : L'État de l'Installation Intérieure d'Électricité est impératif lors de la vente d'un bien immobilier à usage d'habitation (appartement ou maison) dont l'installation a 15 ans et plus. Cet État permet d'identifier les éventuelles anomalies susceptibles de compromettre la sécurité des personnes.	Appartement, Maison (Installation de plus de 15 ans)	✔ VALABLE 6 ANS	✔ VALABLE 3 ANS
ÉTAT DES RISQUES NATURELS MINIERS ET TECHNOLOGIQUES (ERNMT) : L'État des risques est un relevé d'information effectué lors de la vente ou de la location d'un bien. Il a pour objectif d'informer le futur occupant d'un bien sur son exposition aux risques naturels, miniers et technologiques. Acquéreurs et locataires sont ainsi informés des risques qu'ils encourent avant de décider d'acheter ou de louer un bien.	Appartement, Maison, Tertiaire, etc.	✔ VALABLE 6 MOIS EN L'ABSENCE D'ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION	✔ VALABLE 6 MOIS EN L'ABSENCE D'ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION
ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉS : Ce Diagnostic vient régir les conditions d'accessibilité des personnes à l'ensemble des Établissements Recevant du Public (ERP). La réglementation ERP exige de ces lieux d'accueil une mise aux Normes au 1er Octobre 2015 au plus tard.	ERP	CONSULTEZ NOTRE ÉQUIPE DE PROFESSIONNELS	

POUR D'AUTRES PRESTATIONS : **Consultez notre équipe de professionnels.**

✔ **DIAGNOSTIC OBLIGATOIRE**
✔ **DIAGNOSTIC CONSEILLÉ**